

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 9 décembre 2021

Convocation adressée le 3 décembre 2021  
Compte rendu affiché le 20 décembre 2021  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

*L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 3 décembre 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présent(e)s** : Nathalie PERRIN-GILBERT, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Laurence CROIZIER, Richard MARION, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

**Absent(es) excusé(es)** : Nadine GEORGEL, Tristan DEBRAY

**Absent(es)** : Corinne SUBAI, Samira BACHA-HIMEUR

**Procuration** : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT  
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT

**Secrétaire de séance** : Patrick ODIARD

**Avenant à convention bipartite entre la Ville de Lyon et le Conservatoire  
relative à l'intervention en milieu scolaire : prolongation**

**Rapporteuse** : Nathalie PERRIN-GILBERT

La Ville de Lyon, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR) ont mis en place depuis plusieurs années une collaboration dans les écoles primaires de Lyon, afin de développer l'intervention artistique (musicale, vocale et chorégraphique) pendant le temps scolaire.

Cette action, soutenue par la Ville de Lyon, est portée par le Conservatoire de Lyon, conformément à ses statuts. Ces derniers disposent en effet que « *le syndicat mixte gère également l'intervention en milieu scolaire pour le compte de la Ville de Lyon.* »

Lors de sa séance du 2 septembre 2019, le Conservatoire de Lyon a adopté la délibération n° 2019-26 portant sur la convention bipartite entre la Ville de Lyon et le Conservatoire relative à l'intervention artistique en milieu scolaire. Cette convention règle les modalités de réalisation et de financement de cette mission entre les deux partenaires.

Cette convention s'achevant en cette fin d'année civile, il est proposé à l'assemblée de la prolonger jusqu'au 31 septembre 2022. Ainsi la durée de la convention coïncidera avec celle de la convention tripartite liant l'Education nationale, la Ville de Lyon et le Conservatoire de Lyon, laquelle fixe le principe de la collaboration entre les partenaires.

Les partenaires conduiront une négociation au cours du premier semestre 2022 aux fins d'établir une nouvelle convention pluriannuelle, au regard notamment du soutien financier réactualisé de la Ville de Lyon au profit du Conservatoire, à hauteur de 1.000.000 €, dès l'exercice 2022 (soit + 12 %).

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **adopte** l'avenant à la convention avec la Ville de Lyon relative à l'intervention en milieu scolaire ;
- ✓ **autorise la présidente** à signer tout acte en relevant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,  
Nathalie PERRIN-GILBERT

